

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal - Séance extraordinaire du 9 avril 2020

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le jeudi 9 avril 2020 à 19 h, par conférence téléphonique.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Rémi Fortin,	par	conférence téléphonique
Mmes les conseillères	Johanne Fillion,	par	conférence téléphonique
	Lyne Gagnon,	par	conférence téléphonique
MM. les conseillers	Roger Vaillancourt,	par	conférence téléphonique
	Berthier Fortin,	par	conférence téléphonique
	Serge Fillion,	par	conférence téléphonique

EST ABSENTE

Mme la conseillère Joyce Bérubé

formant quorum sous la présidence de M. le maire Rémi Fortin.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale Yvette Boulay, par conférence téléphonique
et secrétaire-trésorière

La présente séance a dûment été convoquée par la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay, en signifiant l'avis de convocation à chacun des membres du conseil municipal, conformément à l'article 152 du *Code municipal du Québec* et ce, de la façon suivante : Par remise en mains propres à M. le Maire Rémi Fortin et par courrier recommandé aux six (6) conseillers(ères).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Rémi Fortin ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont jointes par conférence téléphonique.

2020-04-064

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 9 avril 2020 tel que rédigé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-04-065

ADOPTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-01, INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2019-07, INTITULÉ « RÈGLEMENT FIXANT LE TAUX DES TAXES FONCIÈRES GÉNÉRALES ET SPÉCIALES AINSI QUE LES DIFFÉRENTS TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

Mme la directrice générale Yvette Boulay fait lecture du règlement numéro 2019-07.

CONSIDÉRANT QUE Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay a précisé l'objet du projet de règlement numéro 2020-01;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement ont dûment été donnés par Mme la conseillère Joyce Bérubé lors de la séance ordinaire du 6 avril 2020;

EN CONSÉQUENCE,

Procès-verbal - Séance extraordinaire du 9 avril 2020

Il est proposé par M. le conseiller Roger Vaillancourt, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le règlement numéro 2020-01, intitulé « Règlement modifiant le règlement numéro 2019-07 fixant le taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents tarifs et compensations pour l'exercice financier 2020 ».

QUE le règlement numéro 2020-01 est déposé dans le Livre des règlements de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, à la mairie, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture de bureau.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2020-04-066 MODIFICATION – TAUX INTÉRÊT- CONTEXTE ACTUEL ET EXCEPTIONNEL COVID-19

Il est proposé par M. le conseiller Berthier Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE le taux d'intérêt applicable à toute somme due à la Municipalité de Saint-René-de-Matane pour l'exercice financier 2020 est établi à 0% entre le 9 avril 2020 et le 30 juin 2020.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance ordinaire se tenant par conférence téléphonique, il n'y a pas de public.

2020-04-067 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Mme la conseillère Johanne Fillion, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE lever la séance extraordinaire du 9 avril 2020, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19 h 03.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Rémi Fortin
Président de la séance

Je soussigné, Rémi Fortin, maire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, ayant signé le présent procès-verbal, reconnais et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.

Rémi Fortin
Maire

Yvette Boulay, DMA
Directrice générale
et secrétaire-trésorière